

8 mars 2015

La Chancelière **Anja Wyden Guelpa**Chancellerie d'État
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3964
1211 Genève 3

Madame la Chancelière,

Lors du vote de l'objet cantonal "Acceptez-vous la loi sur la police (LPol) (F 1 05 – 11228), du 9 septembre 2014" le 8 mars 2015 le résultat obtenu par le comptage des bulletins est 50.02% d'acceptation contre 49.98% qui la rejettent.

Suite au résultat extrêmement serré, et selon les recommandations du tribunal fédéral, le Parti Pirate Genevois demande le recomptage du suffrage du référendum sur la LPol pour les raisons suivantes :

- Le résultat étant si serré, il est indéniable que la contestation rendra caduque l'application stricte de la loi. En effet, une loi où le résultat n'est pas sereinement accepté par tous recevra trop de résistance pour son application. Par respect du processus démocratique et du citoyen, il est important de recompter et ainsi de valider ou d'invalider le résultat.
- La différence de voix est de 42 unités. Sur 111'474 bulletins, une marge d'erreur de 0.02% (21 bulletins) suffit à faire changer le résultat dans le sens de l'acceptation ou du refus de l'objet. Cette marge d'erreur est à prendre en compte dans tous les décomptes de votation. Or dans le cas présent, la différence de voix étant extrêmement ténue, il nous semble important pour la garantie du processus démocratique de procéder à un recomptage. Dans le cas contraire, le risque est la remise en cause par les différentes parties des outils garant de l'État de droit.
- Il n'appartient pas à la chancellerie de valider les résultats mais bien de faire respecter le bon déroulement du processus de votation. La commission doit donc accepter le fait de recompter les voix et ne pas se faire autorité de décision sur le résultat.

8 mars 2015 1/2



- Le processus des votations et un outil très important de notre démocratie directe. Le citoyen doit donc avoir une extrême confiance en son traitement pour participer activement aux plus hautes décisions communales, cantonales et fédérales.

Pour ces raisons qui sont liées avant tout à la manutention des bulletins lors du décompte, nous demandons que la promotion du vote électronique soit faite car la marge d'erreur est nulle avec cet outil.

Nous vous remercions du traitement de notre demande et vous prions de recevoir, Madame la Chancelière, nos salutations les meilleures.

Sébastien Schopfer

Président/

Parti Pirate Genevois

8 mars 2015 2/2